

la famille Ampère, un motif puissant pour déterminer le Conseil municipal à entrer le plus complètement possible dans les vues de l'Académie.

Cette communication faite, M. Potton, président de la classe des Sciences, après avoir annoncé que l'Académie acceptait, avec la plus profonde gratitude, la mission de confiance dont l'honorait la famille Cheuvreux, ajouta, conformément au désir exprimé par M. Sauzet, qu'à compter de ce jour, la Commission de la statue reprenait ses fonctions.

Et comme sa mission allait s'élargir, par suite des questions se rattachant à la nouvelle fondation, trois nouveaux membres : MM. Gilardin, Reignier et Pétrequin, furent adjoints à l'ancienne Commission, composée de MM. Darreste, Jourdan et Dieu.

Mais dès ce moment aussi, le projet d'érection de la statue d'Ampère se présentait sous un jour nouveau. Si l'exécution de la fondation Ampère-Cheuvreux était confiée à l'Académie, en réalité le véritable bénéficiaire en était la ville de Lyon, puisque le prix décerné sous le nom illustre d'Ampère ne pouvait être attribué qu'à un enfant de la cité ou du département.

Il ne s'agissait plus, dès lors, d'un hommage gratuit rendu à la mémoire du grand savant lyonnais ; le rôle d'obligé était interverti. Or, la ville de Lyon ne devait-elle pas à sa propre dignité de répondre à un grand bienfait, par une manifestation officielle et publique de reconnaissance ? Le projet de solliciter des souscriptions individuelles fut ainsi abandonné, et l'on préféra attendre que l'état des finances de la ville pût lui permettre de voter le crédit nécessaire pour l'érection de la statue demandée. En attendant, l'Académie n'oublia point de rappeler, en toute occasion, sa demande